

—Et M. Lesguilly, non plus, ne vous aurait pas nommé son amante?... Ce que vous affirmez, monsieur Révéron, ne peut se soutenir. Ou vous avez été trompé...

—Je n'ai pas été trompé.

—Ou vous cherchez à en imposer à la justice !...

—J'ai dit ce qui est ; je ne peux rien ajouter de plus.

—Votre silence, — que je condamne hautement, — est bien près d'une mauvaise action.

—Ma conscience ne me fait pas de reproche.

—Vous risquez d'assurer l'impunité à une misérable qui, — si elle est coupable, — n'a pas commis son crime pour se venger seulement, mais encore pour voler...

—Pour voler !

—Oui, il semble certain, — demain j'en aurai la certitude quand j'aurai interrogé le notaire, — il semble certain que le meurtrier a détourné une somme importante, reçue par le marquis dans la journée.

—Cela est impossible, dit vivement Révéron. Cette jeune fille en est incapable.

—Vous la connaissez donc mieux que vous ne le prétendiez tout à l'heure ? Car ce n'est pas une seule entrevue, un seul entretien avec elle qui peut permettre de la défendre avec autant de chaleur !

Le maître de forges sentit la justesse de cette observation et n'essaya pas de répliquer.

—Une dernière fois, monsieur Révéron, dit le juge, je vous engage à me nommer cette fille.

Et Révéron, avec le même sang-froid :

—Une dernière fois, monsieur, je vous réponds que je ne le peux...

—Encore un mot : si je vous apporte la certitude que cette fille a bien vraiment assassiné le marquis, — et si je vous prouve, en même temps, que le crime a eu le vol pour mobile... que ferez-vous ?...

—Je l'ignore, monsieur, en ce moment je souffre... ma fille elle-même, — regardez-là, — est toute défaillante... Je vous supplie de me permettre de me retirer avec elle.

Le juge hésita, — puis, sèchement :

—Allez, soit ! — Mais que mademoiselle se tienne, — jusqu'à nouvel ordre, — à la disposition de la justice !...

## IX

Le juge d'instruction passa la nuit au château, à interroger les domestiques, à réunir tous les éléments de l'enquête.

Ce crime se présentait à lui entouré de mystères à peu près impénétrables ; il ne put réunir un seul indice capable de le mettre sur la trace du meurtrier.

Les domestiques, — Adrien surtout, — interrogés sur les relations de leur maître, sur ce qu'ils pouvaient avoir appris, par hasard, de ses aventures galantes, ne donnèrent aucun renseignement.

Le marquis avait toujours tenu ses amours secrètes, faisait ses affaires lui-même et ne se confiait à personne.

Le nom d'Albine Mirande, en toute cette enquête, ne fut même pas prononcé.

Quand il fit jour, les perquisitions recommencèrent dans le château, des caves au grenier ; les recherches, dans le jardin et le parc.

Mais nulle part on ne trouva trace du passage de l'assassin, — aucun objet suspect dans le château, — aucune empreinte de pas sur la terre gelée du jardin.

Seul, le couteau planté dans le cou de Lesguilly restait.

C'était une lame amincie et diminuée par un long usage, attachée à un manche de bois, grossièrement travaillé.

Le nom du coutelier, sur la lame, n'existait plus, effacé par le temps et la meule du repasseur ; rien n'indiquait, là non plus, l'auteur du meurtre.

Les gens du château, interrogés les uns après les autres, déclarèrent n'avoir vu entrer ni sortir personne.

Comme il était tard à l'heure du crime et qu'il faisait froid, tous étaient rentrés dans leurs chambres ou à l'office.

Le jardin et le parc étaient donc déserts.

Il fallut chercher ailleurs.

On chercha, mais vainement.

Au moment où, sa première information terminée, il allait reprendre le chemin du chef-lieu, résolu à citer M. Révéron à son cabinet et à employer sur lui toute son influence pour le faire parler, M. Terral l'aborda et lui tendit une lettre où étaient griffonnées quelques lignes :

—Je ne me suis pas contenté, dit le juge de paix, de la perquisition que nous avons faite hier à la hâte dans la chambre et dans les papiers de la victime. J'y suis retourné aujourd'hui et bien m'en a pris, car j'y ai découvert ceci. Veuillez lire.

Cette lettre, nos lecteurs la connaissent ; elle avait été écrite par Albine en un moment de colère, et ne contenait que quelques mots :

“ J'attendrai deux jours, deux jours seulement, pendant lesquels j'espère encore. Après, je me vengerai.”

—Et pas de signature, dit le juge, après avoir lu... Nous voici bien avancés vraiment !

Il tira de son portefeuille la lettre de Mathilde trouvée au salon, compara attentivement les deux écritures.

—Ces deux lettres sont de deux mains différentes, cela est évident... Si la seconde ne nous donne pas le nom du meurtrier, elle nous prouve au moins que mademoiselle Révéron ne peut être soupçonnée...

Il partit dans l'après-midi.

A Châtillon, le jour même, il entendit la déposition de M<sup>r</sup>e Desbois, le notaire, qui avait appris déjà, — par le bruit public, — l'assassinat de M. de Lesguilly.

La déclaration du notaire fut courte : “ J'ai vu M. le marquis de Lesguilly, hier, dans le courant de l'après-midi, vers deux heures, dit-il. Il m'avait prié de lui réunir une assez forte somme, dont il avait besoin, — à ce qu'il prétendit, — pour subvenir aux frais de son voyage de noces.

Je ne lui fis pas la réflexion qu'une quinzaine de jours auparavant je lui avais déjà remis une trentaine de mille francs pour le même voyage, — ce qu'il paraissait avoir oublié, — et ce qui me prouva qu'au moins une des deux fois, il me mentait. M. de Lesguilly étant fort riche, économe et sachant fort bien conduire ses affaires,